

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 28 juin 2013
(convocation du 17 juin 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Juin Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h45
M. DAVID Alain à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11h45
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 12h30
M. BRON Jean-Charles à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11h45
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. HERITIE Michel à Mme DE FRANCOIS Béatrice à partir de 13h00
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 10h10 et à compter de 13h15
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h05
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude à partir de 11h50
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10h15 et à partir de 11h35
M. TOUZEAU Jean à Mme CARTRON Françoise à partir de 11h35
Mme LACUEY Conchita à M. ANZIANI Alain à partir de 11h35
M. SOUBABERE Pierre à M. COUTURIER Jean-Louis à partir de 12h15
Mme. TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine
M. BOUSQUET Ludovic à M. JOUBERT Jacques à partir de 13h15
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
Mme COLLET Brigitte à Mme BONNEFOY Christine à partir de 12h45
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h05
Mme DELATTRE Nathalie à M. GUYOMARC'H à partir de 12h26

Mme DESSERTINE Laurence à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h00
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 12h15
M. DUPOUY Alain à M. DAVID Yohan
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 12h00
Mme EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime à partir de 12h10
Mme. FOURCADE Paulette à Mme. FAORO Michèle
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h40
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. LAGOFUN Gérard à M. TRIJOULET Thierry à partir de 13h00
M. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 12h30
M. MANGON Jacques à Mme FAYET Véronique à partir de 12h05
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme PIAZZA Arielle
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h00
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10h40
Mme TOUTON Elisabeth à M. SIBE Maxime à partir de 12h40
Mme WALRYCK Anne à M. SOUBIRAN Claude à partir de 12h35

LA SEANCE EST OUVERTE

Ville de Gradignan - Salon Lire en Poche du 04 au 06 octobre 2013 - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

Madame CARTRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le salon Lire en Poche a été créé en 2005 par la commune de Gradignan afin d'accompagner l'ouverture et le développement de la médiathèque. Cette manifestation culturelle œuvre en faveur du développement de la lecture publique et de la découverte de la filière des métiers du livre. L'idée fondatrice de cette manifestation est de faire découvrir ou redécouvrir ces collections de livres élaborées et qualitatives, en mettant en avant le format poche.

Cette année, la commune de Gradignan organise la 9^{ème} édition de la manifestation Lire en Poche qui se déroulera du 04 au 06 octobre 2013.

Tous les ans, le contenu intellectuel, culturel et artistique est dynamisé par un thème central, pour cette édition le thème retenu est le Temps.

L'édition 2012 a apporté des nouveautés, reprises pour cette 9^{ème} édition : ouverture aux genres (mangas, la bande dessinée adulte et jeunesse en poche), éclairage sur les sciences humaines, renouvellement du prix du polar.

L'édition 2013 comptera aussi des innovations : le salon bénéficiera d'un parrain (amené à changer chaque année) qui s'engage, pour l'édition en cours, à rencontrer les publics, animer une lecture musicale – projection, proposer une sélection de livres au public et dispose d'une carte blanche afin de convier quelques invités livresques.

Le salon s'organisera en trois temps :

- Le jeudi 3 octobre sera la journée d'étude dédiée aux « Variations du temps », menée en partenariat avec Sciences Po Bordeaux depuis 2012, et depuis 2013 avec l'université Bordeaux I Sciences et technologies, où se dérouleront des conférences, débats, rencontres,

- Le vendredi 4 octobre est une journée organisée pour les professionnels où des rencontres et des débats seront mis en place autour de la chaîne du livre de poche,

- Le salon en lui-même le week-end : Lire en Poche proposera des dédicaces et des rencontres avec des auteurs, des partenariats avec des maisons d'éditions locales ou

nationales, des librairies indépendantes régionales, pour offrir aux publics des débats avec l'ensemble des professionnels de la filière des métiers du livre. Des animations seront proposées : des représentations théâtrales, chorégraphiques et des lectures, des temps musicaux, des expositions, des ateliers illustration, lecture et écriture

Enfin, la manifestation Lire en Poche met en place 4 prix :

- Le prix de la littérature française qui est sélectionné par l'équipe municipale de Lire en Poche et par des lecteurs de la section adulte de la médiathèque. Le vote se fait par un jury composé de lecteurs de la médiathèque,
- Le prix de littérature traduite : la sélection et le vote sont effectués par les libraires partenaires de Lire en Poche,
- Le prix littérature jeunesse qui est sélectionné par les équipes de Lire en Poche et de la médiathèque (section jeunesse). Ce sont les comités de lecture des classes de primaires du collège de Gradignan qui votent.
- Le prix polar Sud Ouest / Lire en Poche : sélection par la rédaction du journal Sud Ouest et l'équipe de Lire en Poche, vote des internautes sur le site de Sud Ouest.

La participation de la Communauté Urbaine a été prévue dans le contrat de co-développement de la Ville de Gradignan à la fiche action 16.

La Communauté urbaine a été sollicitée pour un son soutien financier de 60 000€ dans le cadre d'un budget prévisionnel de 350 000 TTC. répartis comme suit :

DEPENSES	€ TTC	RECETTES	€ TTC
Communication	50 000	Etat Centre National du Livre	23 000
Animations du Salon	44 000	Conseil Régional	20 000
Dotation des prix	7 000	Conseil Général	10 000
Logistique (espaces, équipements...)	82 000	CUB	60 000
Logistique (hébergements, transport)	22 000	Partenaires privés	73 000
Dépenses de fonctionnement	145 000	Libraires	10 000
		Fonds propres	154 000
TOTAL	350 000		350 000

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2011/0778 du 25/11/2011 relative à l'évolution des compétences et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole »,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la manifestation Lire en Poche relève de la catégorie des « grands événements métropolitains»,

DECIDE

Article 1 : L'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 € à la Ville de Gradignan pour l'organisation de la 9^{ème} édition de la manifestation Lire en Poche qui se déroulera du 04 au 06 octobre 2013.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée, relative au règlement de la subvention précitée,

Article 3 : La dépense relative au règlement de cette subvention sera imputée au budget de l'exercice en cours : chapitre 65, article 657341, fonction 33, CRB UA01.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 juin 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
16 JUILLET 2013

PUBLIÉ LE : 16 JUILLET 2012

Mme. FRANÇOISE CARTRON